



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application:

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les conditions générale de vente suivantes, elles prévalent sur tout autre document du client, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels:

Suite à la demande de son client et après accord sur la date, horaires et le lieu de la formation, **V2BP Formations** lui fait parvenir par mail, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage **V2BP Formations** en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

A l'issue de la formation, une attestation de présence est remise au client (dans l'attente des documents officiels pour les formations certifiantes)

Une facture de la totalité de la prestation sera adressée au client à la fin de la formation.

Prix, facture et règlement:

V2BP Formations communique le prix de la formation par devis avant la formation pour accord préalable, le prix du devis sera celui facturé au client, il comprend le prix forfaitaire de la prestation et les frais annexes si besoin.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Les factures sont payables à réception, en cas de non paiement d'une facture arrivée à échéance dans un délais de 1 mois et après mise en demeure sans effet dans les 8 jours ouvrables, **V2BP Formations** se réserve le droit d'appliquer les majorations de retard et les frais de recouvrement mentionné dans l'article "Pénalités de retard".

Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO):

Le client doit:

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande
- Indiquer explicitement à **V2BP Formations** la prise en charge par un OPCO et joindre une copie de la prise en charge
- S'assurer que le règlement par l'organisme a été fait dans les délais à **V2BP Formations**

En cas de non paiement ou de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au client.

En cas de non réception de l'accord de prise en charge par **V2BP Formations** avant la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la prestation.

Pénalités de retard:

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce:

- Une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
 - Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50,00€ (cinquante euros)
- Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles lui sont facturées.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation:

Toute annulation ou report doit être communiqué par écrit.

En cas de report

Du fait de l'organisme de formation: **V2BP Formations** se réserve le droit de reporter la formation à une date ultérieure en cas de force majeure, sans qu'aucun dédommagement ne lui soit demandé.

L'organisme de formation doit en informer le client dans les plus brefs délais.

Du fait du client: le client se réserve le droit de reporter la formation à une date ultérieure en cas de force majeure, sans qu'aucun dédommagement ne lui soit demandé.

La formation devra se faire dans un délais de 6 mois suivant le report

Le bénéficiaire doit en avertir l'organisme de formation par écrit dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation ou de report à plus de 6 mois

Du fait du client: dans un délais de 7 jours avant début de la formation, il s'engage à payer la somme de cinquante euros (50,00€) au titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Si l'annulation à lieu en cours de formation, le montant total de la prestation reste acquis à **V2BP Formations** à titre de dédommagement.

Informatique et liberté:

Les informations à caractère personnel qui nous sont communiquées pour l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels (essentiellement FORPREV-INRS) pour les seuls besoins de la formation.

Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi sur le RGPD du 25/05/18.

Loi applicable et litiges:

La loi française est applicable en ce qui concerne le CGV.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du tribunal de commerce de Grasse, quel que soit le siège de résidence du client.

Renonciation:

Le fait, pour **V2BP Formations** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses précédentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir de ces mêmes clauses ultérieurement.